

0261032F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE JEAN PERRIN
1 CHEMIN DES FAYETTES
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX
Tel : 0475047469

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2017

Réuni le : 07/11/2017

Sous la présidence de : Hombeline Vincent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

2018 CONTRATS GENERAUX

- les marchés publics inférieurs à 90 000€ pour les fournitures ou services.
- les marchés publics inférieurs à 1 000 000€ pour les travaux.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0261032F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE JEAN PERRIN
1 CHEMIN DES FAYETTES
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX
Tel : 0475047469

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2017

Réuni le : 07/11/2017

Sous la présidence de : Hombeline Vincent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2018 CARMI ADMIN

Le conseil d'administration autorise la passation de la convention CARMI pour l'année 2018 sur le volet administratif pour un montant annuel de 950€ correspondant à un forfait exploitation complète et maintenance matérielle.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0261032F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE JEAN PERRIN
1 CHEMIN DES FAYETTES
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX
Tel : 0475047469

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2017-2018
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 17/10/2017
Réuni le : 07/11/2017
Sous la présidence de : Hombeline Vincent
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Vassieux , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

17/18 BP SKI

Le conseil d'administration autorise le séjour APPN ski du 29 janvier 2018 au 09 février 2018.

La participation par élève est fixée à 190€.

La participation des accompagnateurs est fixée à 888€ financée par le collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0261032F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE JEAN PERRIN
1 CHEMIN DES FAYETTES
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX
Tel : 0475047469

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2017

Réuni le : 07/11/2017

Sous la présidence de : Hombeline Vincent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Venise , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui

Nombre: 2

Libellé de la délibération :

17/18 ITALIE VENISE

Le conseil d'administration autorise le séjour à Venise du 26 au 30 mars 2018.

La participation par élève est fixée à 262€.

La participation des accompagnateurs est fixée à 889.50€ financée par le collège.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0261032F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE JEAN PERRIN
1 CHEMIN DES FAYETTES
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX
Tel : 0475047469

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 19

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2017

Réuni le : 07/11/2017

Sous la présidence de : Hombeline Vincent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

2018 ANGLE PRET OEUVRE

Le conseil d'administration autorise le renouvellement du contrat de prêt d'œuvres entre le collège et la galerie ANGLE pour l'année 2018.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0261032F
ACADEMIE DE GRENOBLE
COLLEGE JEAN PERRIN
1 CHEMIN DES FAYETTES
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX
Tel : 0475047469

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2017-2018

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 17/10/2017

Réuni le : 07/11/2017

Sous la présidence de : Hombeline Vincent

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

17/18 CONV RUPTURE SCOLAIRE

Le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Drôme pour la prise en charge des jeunes en situation de rupture scolaire.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0